

05 - 06 Octobre 2024





Complexe Sportif Godart Roger





ÉI AF°

ÉPREUVE GRAND EST FLEURET "HORIZON 2036"

Hommes / Dames M15

CIRCUIT RÉGIONAL GRAND EST N°1 FLEURET

Hommes / Dames M17 - M20 - Séniors

Contact: Maître Cyrille DARDÉ - 0670352166

RÈGLEMENT

Article 1: LICENCES

Cette compétition est ouverte à tous les tireurs licenciés et ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2024-2025 validée par la FFE. L'épreuve M15 est réservée aux tireurs du Grand Est sélectionnables en équipe de France.

Article 2: HORAIRES

Samedi 5 octobre 2024

Catégories		Appel	Scratch	Assaut
M15	H / F séparés	11h00	11h30	11H45
M20	H / F séparés	13h30	13H45	14h00

Dimanche 6 octobre 2024

Catégories		Appel	Scratch	Assaut
M17	H / F séparés	9h00	9h30	9h45
Sénior	H / F séparés	11h00	11h30	11h45

Article 3: INSCRIPTIONS

Engagements pour le mercredi 25 septembre 2024 23h59 sur l'extranet. L'extranet restera ouvert jusqu'au lundi 30 septembre 2024 23h59 pour faciliter l'engagement des retardataires.

Passé ce délai, les engagements sont toujours possibles jusqu'au jeudi 3 octobre 23h59 en s'acquittant de la majoration (montant x3). Dans ce cas uniquement, le paiement des engagements majorés se font sur HelloAsso à l'adresse suivante :

https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-d-escrime-du-grand-est/evenements/hors-delais-epreuve-regionale-grand-est

Le billet généré par HelloAsso sera nécessaire pour attester le paiement au moment du pointage.

Les droits d'engagement seront à régler sur place : pour les M15 : 10€.

Pour les autres catégories :15€.

Article 4: FORMULE DE L'EPREUVE

Selon le cahier des charges du CREGE.

Article 5: ARMES et TENUES

 $Conformes\ aux\ normes\ de\ la\ FFE\ en\ vigueur: Tenues\ 350N+CE\ ou\ 800N+CE\ /\ Sous\ cuirasse\ 800N+CE\ /\ S$

Masques à double attaches obligatoires, bavettes électriques pour toutes les catégories.

Pour les catégories féminines : protège poitrine recouvert d'un tissu mou EVA obligatoire.

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls… »

Article 6: ARBITRAGE

Les clubs devront mettre à disposition des organisateurs 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres pour 9 tireurs engagés.

Le niveau requis pour les arbitres est Formation Régionale minimum. Les arbitres départementaux sont autorisés à participer avec l'accord du président de la CRA Marc Lamba (<u>marclamba@free.fr</u>)

Les arbitres resteront à disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Ils seront indemnisés conformément à la réglementation de l'arbitrage établis par la FFE, en fonction du niveau de leur diplôme. Le pointage des arbitres se fera en même temps que celui des tireurs.

Article 7: DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire technique pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement de la compétition. Celui-ci se réserve le droit de modifier le présent règlement, si nécessaire.

Article 8 : RÉCOMPENSES

Aux 4 finalistes de chaque catégorie Homme et Dame.

Article 9: INFORMATIONS DIVERSES

Les bénévoles du Cercle d'Escrime d'Epernay vous proposeront, durant toute la durée de la compétition des sandwichs, boissons chaudes et froides, gâteaux....

La salle est propre lorsque vous arrivez, elle doit être propre à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises en place à cet effet.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.